

Fédération Environnement Durable
Monsieur Jean-Louis Butré
Président
3 rue des Eaux
75016 Paris

Monsieur le Président,

Merci pour le questionnaire que vous m'avez adressé afin de connaître ma position sur la question du développement des éoliennes en France. Permettez-moi d'exposer tout d'abord ma vision pour une vraie politique énergétique pour la France, dont les trois priorités sont l'atteinte du zéro carbone à l'horizon 2050, une souveraineté énergétique pour notre pays, et la préservation du pouvoir d'achat des Français en maîtrisant leur facture énergétique.

Mon horizon énergétique est celui d'une énergie décarbonée dont le socle sera l'énergie nucléaire. Pour cela, je souhaite une prolongation des centrales existantes et une relance gaullienne de la filière avec la construction de nouveaux EPR, qui se feront sur des sites où se trouvent d'ores et déjà des centrales nucléaires. Je veux par ailleurs continuer à investir dans la recherche de la fusion, dans le développement de SMR, et dans le programme ASTRID, qui permet d'améliorer l'exploitation du combustible et le traitement de certains déchets, et qu'il faut impérativement relancer.

Au regard des prévisions dont nous disposons, qui reposent sur une importante électrification des besoins, il nous faudra compléter la production nucléaire par des énergies renouvelables, comme l'hydraulique, le solaire, ou encore l'hydrogène décarboné dont les usages futurs vont se développer. Pour diminuer notre consommation d'énergies fossiles, il faudra en parallèle miser sur les biocarburants, la méthanisation, la biomasse et la géothermie.

Sur l'éolien, j'entends votre objection importante. Le seuil de tolérance a en effet été atteint dans plusieurs territoires, voire dépassé. A vouloir y aller à marche forcée, on a braqué les populations et les élus. Dorénavant, aucun projet ne sera mis en œuvre contre leur volonté, et les projets non consensuels seront réexaminés sur terre comme en mer. Les élus locaux pourront fixer dans leurs documents d'urbanisme des zones d'interdiction des éoliennes, des moratoires ou des normes de protection contre les nuisances. Il en résultera une baisse très significative du rythme des nouvelles installations.

Les projets éoliens doivent être évalués pleinement sur leurs impacts écologiques, y compris sur la biodiversité, l'eau et la santé publique. Je suis notamment très sensible à la question des études sanitaires et les règles concernant le volume sonore des éoliennes feront l'objet d'une étude des services de l'Etat. L'atteinte à nos paysages les plus remarquables fait intégralement partie de ces enjeux.

Enfin, au-delà du volet production, il convient de rendre notre consommation énergétique beaucoup plus efficiente. La lutte contre le gaspillage et une meilleure efficacité énergétique sont des points clés. Cela passe par la rénovation de l'existant comme par l'innovation. Sur ces points, je vous invite à prendre connaissance de toutes mes propositions et je suis certaines qu'elles feront écho à vos préoccupations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Valérie PECRESSE

QUESTIONS

Questions de la FED	Réponse de Valérie Pécresse
<p>Question 1 : Êtes-vous en faveur d'un moratoire concernant les éoliennes terrestres ?</p>	<p>Le seuil de tolérance a été atteint dans plusieurs territoires, voire dépassé. Plus aucun projet ne sera mis en œuvre contre la volonté des populations et des élus, et les projets non consensuels seront réexaminés.</p>
<p>Question 2 : Êtes-vous en faveur d'un moratoire concernant les éoliennes en mer ?</p>	<p>Plus aucun projet ne sera mis en œuvre contre la volonté des populations et des élus. Tout développement devra aussi se faire en étroite collaboration avec les pêcheurs. Les projets non consensuels seront réexaminés.</p>
<p>Question 3 : Si vous êtes favorable à un moratoire terrestre, êtes-vous favorable à la politique du démantèlement recommandée par la FED et rappelée dans son manifeste 2022 ci-dessous ?</p>	<p>Le démantèlement des projets est prévu contractuellement et est à la charge des exploitants. Les propriétaires terriens peuvent, dans leur contrat de location avec les exploitants, déterminer des conditions plus contraignantes de remise en état des sols en fonction de l'utilisation de leurs terrains.</p>
<p>Si vous souhaitez préciser votre position, pouvez-vous répondre aux questions suivantes ?</p>	
<p>Question 4 : Afin de limiter les nuisances sur le cadre de vie des riverains, êtes-vous d'accord pour fixer la distance de protection des habitations à 10 fois la hauteur des éoliennes en bout de pales ?</p>	<p>Les projets éoliens doivent être évalués pleinement sur leurs impacts écologiques, y compris sur la biodiversité, l'eau ou la santé des riverains. Cela passe notamment par des études environnementales.</p>
<p>Question 5 : Les riverains d'éoliennes souffrent de nuisances sonores ; êtes-vous d'accord pour revenir strictement aux normes générales du Code de Santé Publique et sans dérogation ?</p>	<p>Vous le savez, une nouvelle vague de décentralisation est au cœur de mon projet. Je veux redonner du pouvoir et de la liberté aux territoires. Dans cet esprit, les spécificités locales, aussi bien dans la protection des riverains que dans la protection des espèces protégées, seront pleinement reconnues grâce au pouvoir donné aux élus locaux de fixer dans leurs documents d'urbanisme des zones d'interdiction des éoliennes, des moratoires ou des normes de protection contre les</p>
<p>Question 6 : Compte tenu des atteintes à la biodiversité et notamment de la destruction d'espèces protégées, êtes-vous d'accord pour que les projets éoliens respectent la charte de l'environnement, la convention d'Aarhus ainsi que les prescriptions du Code de l'Environnement sans dérogation ?</p>	<p></p>

	<p>nuisances. Dans ce cadre, une distance aux habitations proportionnelle à la taille des mâts, et supérieure aux règles nationales actuelles, pourra être prévue.</p>
<p>Question 7 : Êtes-vous d'accord pour abolir la justice d'exception qui avait été mise en place au bénéfice des promoteurs éoliens et qui pénalise injustement les associations de défense de l'environnement, notamment par la suppression du recours aux tribunaux administratifs pour l'éolien terrestre et aux cours d'appel pour l'éolien en mer ?</p>	<p>Considérant que les élus locaux pourront fixer dans leurs documents d'urbanisme des zones d'interdiction des éoliennes, des moratoires ou des normes de protection contre les nuisances, les procédures judiciaires seront par définition réduites. Je porte aussi un projet puissant pour la justice afin d'accélérer les délais de jugement, ce qui serait compatible avec la suppression de cette procédure d'exception.</p>
<p>Question 8 : Êtes-vous d'accord pour que les projets éoliens ne puissent être approuvés qu'après consultation citoyenne dans la commune du projet et dans les communes du projet et dans les communes limitrophes de moins de 6 kms autour du projet et à la suite d'une décision favorable du conseil municipal prise après cette consultation citoyenne ?</p>	<p>Il conviendra aux élus locaux de choisir le processus le plus adapté. Il pourra se faire comme vous le proposez via une consultation citoyenne ou via une décision des conseils municipaux dans les communes concernées.</p>
<p>Question 9 : La priorité donnée aux énergies renouvelables sur le réseau se traduisant, tour à tour en quelques heures, par des situations de pénurie ou de surabondance, êtes-vous favorable à la suppression de ce privilège d'accès prioritaire notamment à l'électricité d'origine éolienne ?</p>	<p>La priorité d'injection dans le réseau est fixée en fonction des coûts marginaux. C'est un principe général de l'optimisation économique à court terme des réseaux électriques. En revanche, il n'est plus acceptable que ce soit la collectivité qui supporte les écarts entre la prévision de production et la production réelle, ce mécanisme a d'ailleurs été supprimé depuis 2017. Le rachat de l'électricité éolienne se fait depuis par adossement au marché de l'électricité.</p>
<p>Question 10 : Sous réserve de la suppression de l'accès prioritaire au réseau, serez-vous d'accord pour fixer le prix de rachat de l'électricité éolienne par EDF à un vrai prix de marché ?</p>	<p>Pour les futurs projets, les producteurs éoliens auront vocation à trouver leurs propres clients ou à vendre leur électricité sur le marché. Cependant, cette question mérite d'être contextualisée. Au regard de la situation internationale, acheter l'énergie renouvelable au prix de marché pourrait avoir un impact extrêmement négatif pour EDF.</p>
<p>Question 11 : Êtes-vous d'accord pour suspendre les projets d'éoliennes en mer, même ceux ayant fait l'objet d'appels</p>	<p>Les projets non consensuels seront réexaminés.</p>

d'offre, déjà autorisés mais n'ayant pas encore été signés ?	
Question 12 : Compte tenu de la nécessité pour la France de maîtriser sa production électrique pour son développement, êtes-vous favorable à ce que la Direction Générale de l'Énergie, placée depuis 2008 au sein du ministère de l'écologie, retrouve son autonomie par rapport à ce ministère ?	Compte tenu de la relance Gaullienne du nucléaire que je souhaite engager, et des impératifs de souveraineté et de compétitivité, l'administration en charge de l'énergie devra avoir une place stratégique et travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie.

